



WORLD CUSTOMS ORGANIZATION  
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

FACILITATION  
DES ECHANGES

L'OMD MET EN ŒUVRE  
L'AFE DE L'OMC



# Accord de l'OMC sur la Facilitation des Echanges et le Programme Mercator

## Rôle de l'OMD

7 juillet 2014



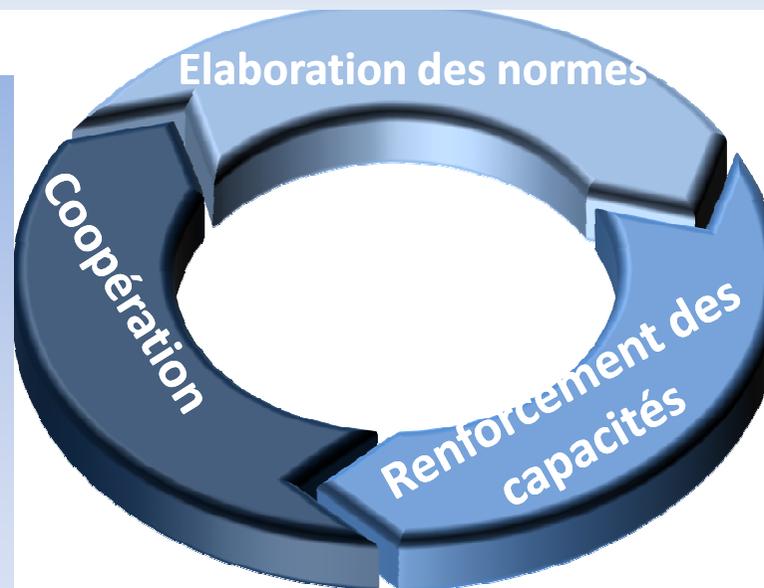
# Qu'est-ce que l'OMD?

L'OMD représente **179** administrations douanières à travers le monde qui traitent collectivement environ **98%** des échanges commerciaux internationaux .

## Les 3 principales forces de l'OMD

✓ Capacité et compétence pour l'élaboration des normes mondiales en matière douanière

✓ Réseau d'experts accrédités de différentes administrations douanières.  
✓ Coopération avec d'autres organisations internationales et d'autres agences ou services.



✓ Renforcement des capacités/Assistance technique

# Qu'est-ce que l'AFE ?

L'Accord de l'OMC sur la Facilitation des Echanges (AFE) repose (dans la section I) sur 13 articles relatifs à la facilitation des échanges et, dans la section II, sur le traitement spécial et différencié (TSD) pour les pays en développement et les pays les moins avancés. L'AFE traite presque exclusivement de sujets à teneur douanière mais prévoit la coopération entre agences ou services frontaliers (GCF).

## Section I

- Art.1 Publication et disponibilité des renseignements
- Art.2 Consultation
- Art.3 Décisions anticipées
- Art.4 Procédures de recours ou de réexamen
- Art.5 Autres mesures visant à renforcer la transparence, etc.
- Art.6 Redevances et impositions
- Art.7 Mainlevée et dédouanement des marchandises
- Art.8 Coopération entre les organismes présents aux frontières
- Art.9 Mouvement des marchandises destinées à l'importation
- Art.10 Formalités
- Art.11 Transit
- Art.12 Coopération douanière
- Art.13 Dispositions institutionnelles  
(Comité de la Facilitation des échanges)

## Section II

### Traitement spécial et différencié pour les pays en développement et les pays les moins avancés

- Règles concernant les catégories A, B et C
- Assistance pour le renforcement des capacités
- Information sur l'assistance devant être présentée au Comité de la facilitation des échanges

# Coopération avec l'OMC

L'OMD et l'OMC coopèrent depuis longtemps, y compris dans la gestion par l'OMD de deux accords importants de l'OMC concernant l'évaluation en douane et les règles d'origine.



20 janvier 2014, Genève

## Contribution récente de l'OMD à l'OMC

- ❖ A appuyé la conception du Guide d'auto-évaluation sur l'AFE de l'OMC
- ❖ A accueilli une session de formation très suivie concernant le Guide d'auto-évaluation destiné aux administrations des douanes
- ❖ A activement participé aux missions d'évaluation des besoins de l'OMC

# Coopération avec d'autres organisations internationales

L'OMD a renforcé sa coopération avec d'autres organisations internationales, notamment d'autres organisations de l'Annexe D.

## Exemple – Coopération avec la CNUCED

L'OMD et la CNUCED ont conclu en avril 2013 un Protocole d'accord qui fait progresser davantage la démarche de mesure des performances adoptée par l'OMD en matière de réforme et de modernisation.

L'OMD et la CNUCED sont convenues de concevoir une application "Indicateurs de performance du logiciel ASYCUDA World" pour aider les Membres de l'OMD dans leurs capacités opérationnelles.



5 février 2014, Genève

# Rôle de premier plan aux frontières

La douane, en tant que service public clé aux frontières, doit se donner un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de l'AFE.

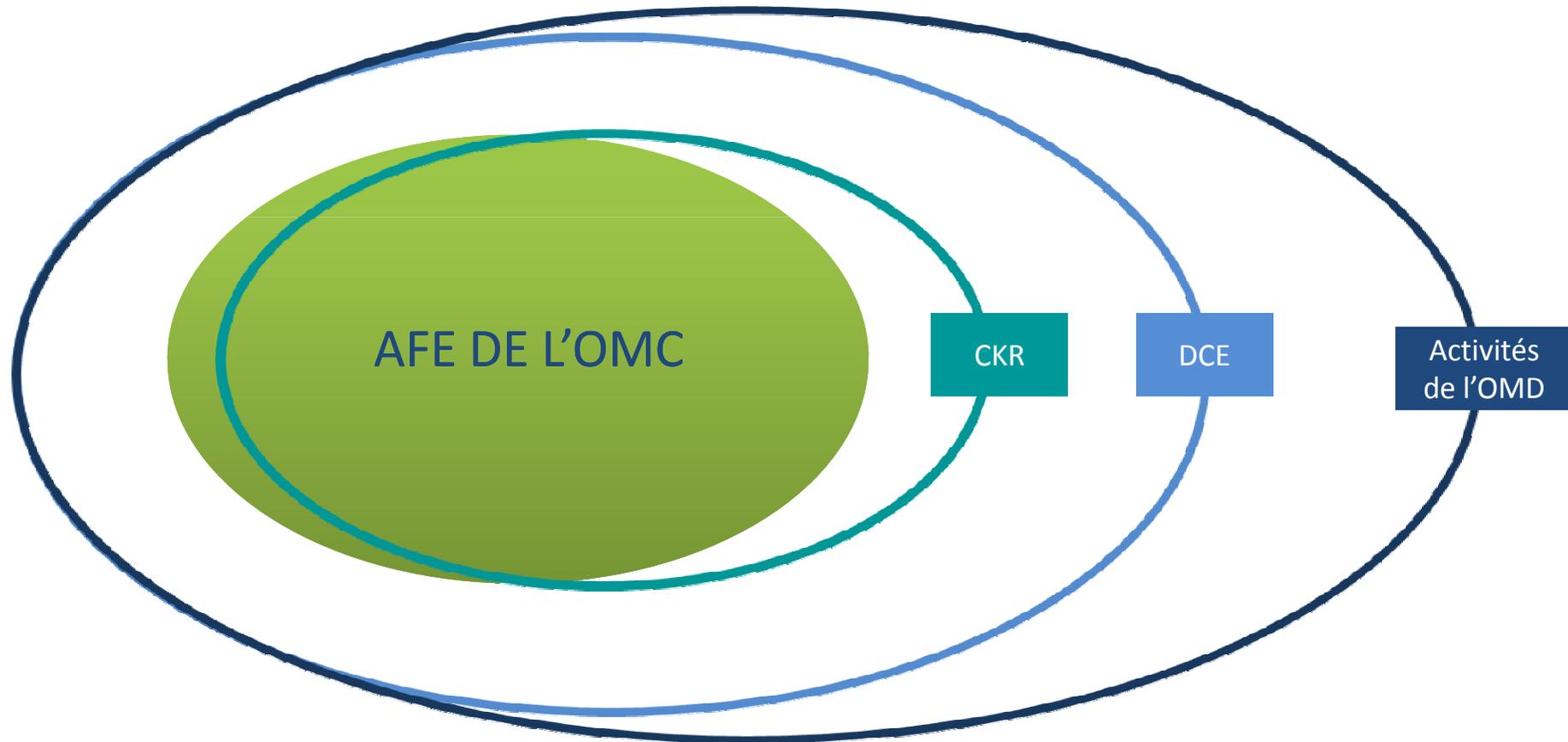
Comité National de  
Facilitation

Gestion coordonnée  
des frontières



# Etendue des activités de l'OMD

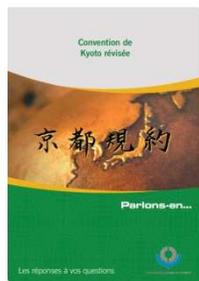
Les activités de l'OMD couvrent largement les questions douanières, notamment la compétitivité économique, le contrôle et la lutte contre la fraude, la collecte des recettes et le développement organisationnel.



# Outils de l'OMD pour la mise en oeuvre de l'AFE

L'OMD a élaboré un certain nombre d'instruments et d'outils, qui répondent aux besoins des Membres pour la mise en oeuvre de l'AFE. L'OMD s'emploie actuellement à élaborer un outil d'orientation adapté et interactif, conçu pour la mise en oeuvre de l'AFE par les douanes.

## Exemples d'outils de l'OMD



Convention de Kyoto révisée



Cadre de normes SAFE



Etude sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises



Recueil 'Comment construire un environnement de guichet unique'



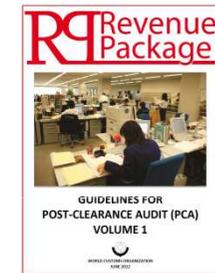
Modèle de données



Douanes en réseau international



Recueil sur la gestion du risque



Directives aux fins du contrôle a posteriori



CLiKC



Carte des projets de l'OMD



Recueil de l'OMD visant à développer le renforcement des capacités

## Et bientôt

Recueil sur la Gestion coordonnée des frontières



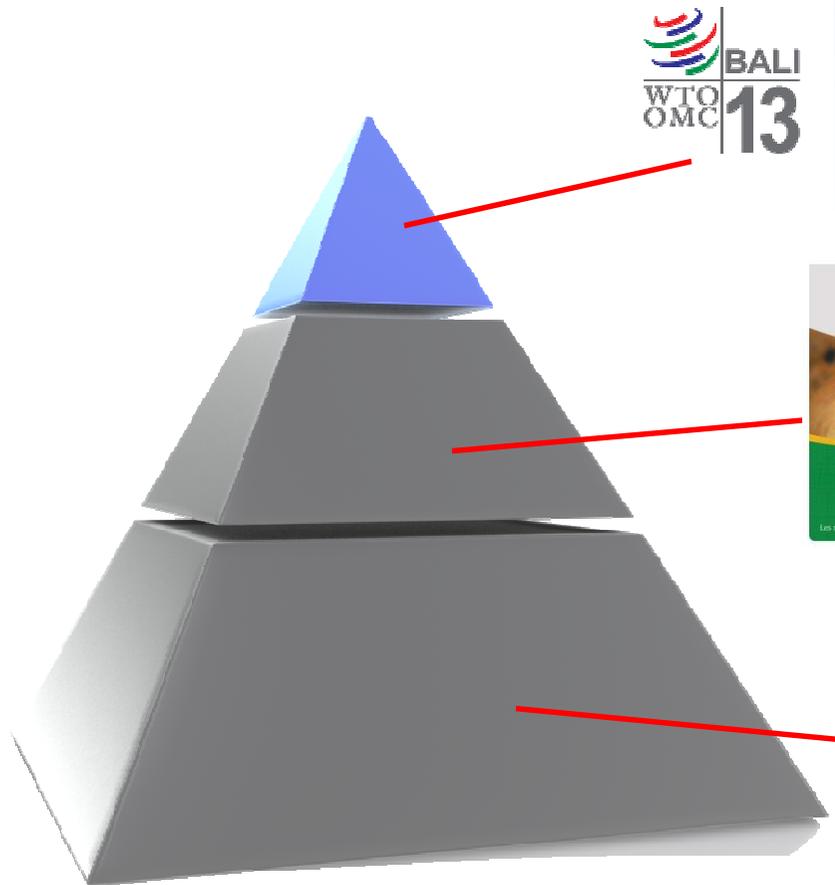
Manuel sur le transit



Directives sur le Partenariat Douane/entreprises



# Exemple – Gestion du risque



L'AFE oblige les Membres, dans la mesure du possible, à adopter ou à maintenir un système de gestion du risque pour les besoins des contrôles douaniers.



La CKR établit des principes de gestion du risque douanier et les directives de la CKR couvrent des aspects techniques de la gestion du risque et du contrôle douanier.



Le Recueil sur la gestion du risque douanier comprend une information détaillée et technique sur la gestion du risque, issue de la pratique et de l'expérience des Membres de l'OMD.

# Programme Mercator



Le **Programme Mercator** de l'OMD a été approuvé par le Conseil de l'OMD en juin 2014.

# Programme Mercator – Objectifs clés



**Assistance technique et renforcement des capacités conçus sur mesure**



**Mise en oeuvre harmonisée reposant sur les normes mondiales de l'OMD**

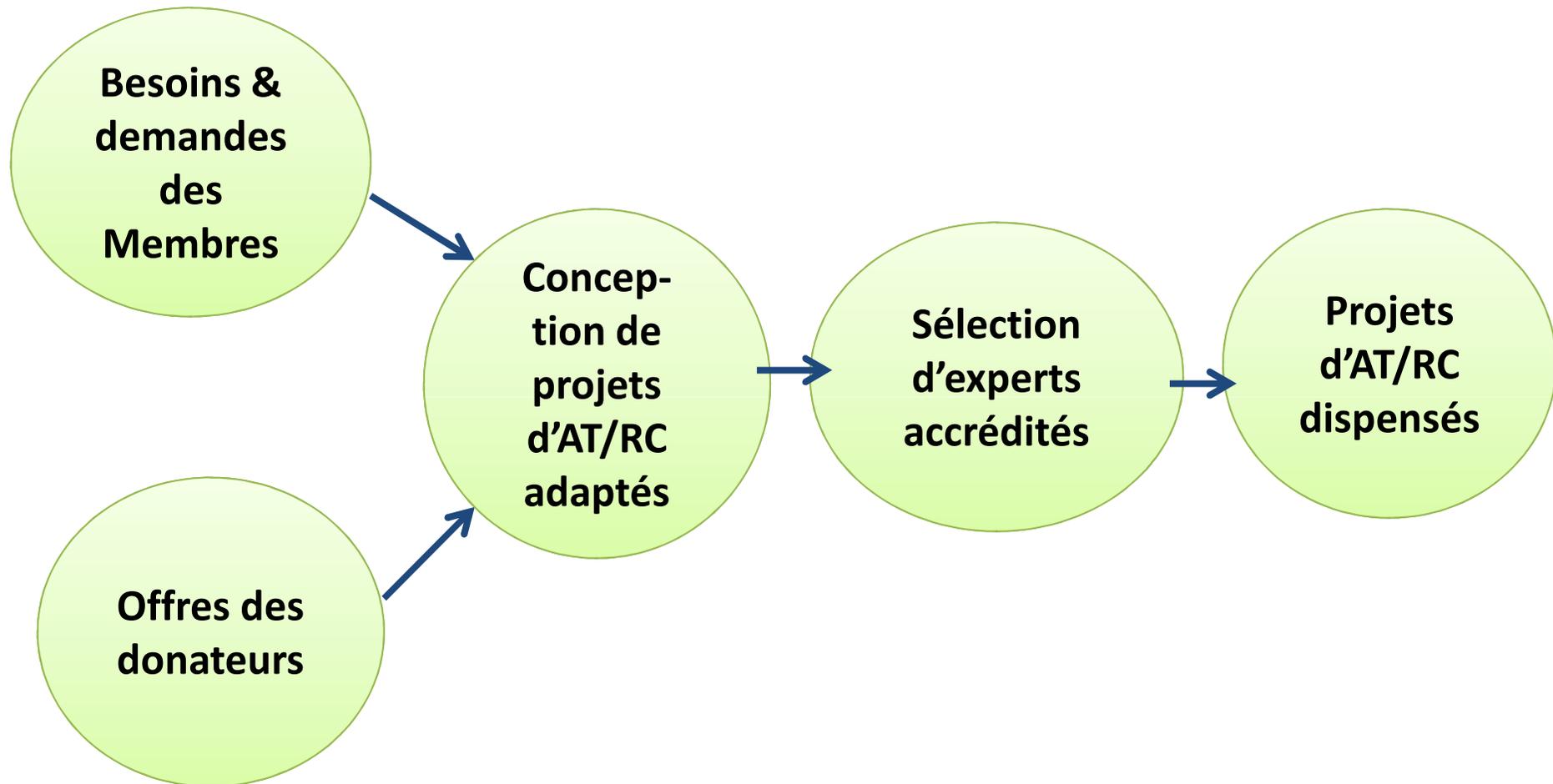


**Coordination efficace entre toutes les parties prenantes**



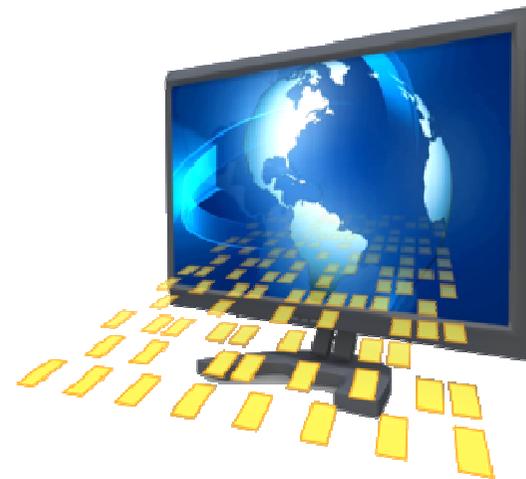
**Avantageux pour les pays en développement et les moins avancés, tous les organismes gouvernementaux, les organismes donateurs et le secteur privé**

# Assistance sur mesure



# Renforcement des capacités et Assistance technique

L'OMD fournira aux Membres une assistance pratique en vue de mettre en œuvre l'AFE au moyen de son réseau d'experts douaniers.



La base de données de l'OMD dispose de plus de **400 experts accrédités** issus de ses Membres.

**La base de données des projets de l'OMD** fournit une information aux donateurs et sur la coordination des projets.

# Coordination avec les donateurs

L'OMD possède une vaste expérience dans la gestion de projets avec des donateurs, selon des principes de gestion reposant sur les résultats.



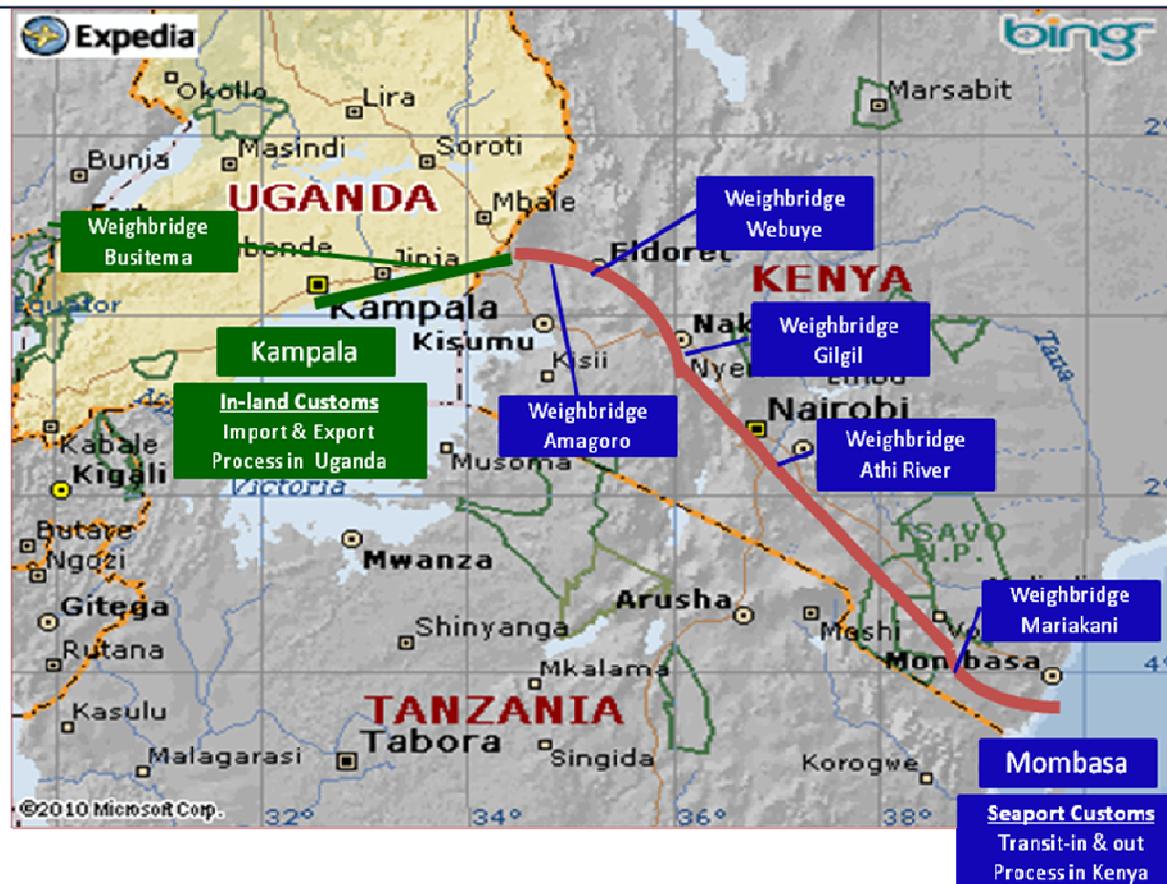
L'OMD a bénéficié du soutien de différents gouvernements et agences de développement pour financer ses divers projets et programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités.

L'OMD gère actuellement plusieurs projets qui fonctionnent selon cette modalité et bénéficient du financement des parties ci-après : SIDA, Finlande, DFID, Département d'état des Etats-Unis et Banque mondiale.

## Exemple de renforcement des capacités

# Etude sur le temps nécessaire pour la mainlevée au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est

Une Etude sur le temps nécessaire pour la mainlevée a été réalisée dans un couloir nord de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC). Les Membres de l'EAC ont effectué cette TRS dans une partie d'un couloir nord situé entre le port maritime de Mombasa, Kenya, et un bureau de douane intérieur de Kampala, Ouganda, avec le soutien technique de l'OMD, sur la base du Guide de l'OMD sur la TRS.



# Guide de mise en œuvre harmonisée

L'OMD a placé sur son site Web un Guide de mise en œuvre concernant l'AFE pour appuyer ses Membres dans les efforts qu'ils déploient pour mettre l'AFE en œuvre

<http://www.wcoomd.org/fr/topics/wco-implementing-the-wto-atf/atf.aspx>

**Guide de mise en œuvre**

L'Organisation mondiale des douanes (OMD), une organisation intergouvernementale mentionnée explicitement dans les déclarations ministérielles de Bali, met en avant son rôle dans la mise en œuvre et la gestion de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE). L'OMD, centre d'excellence mondial sur les questions douanières, s'est engagé pour une mise en œuvre efficace de l'AFE.

Sélectionnez un article pour afficher plus d'informations

**FACILITATION DES ECHANGES**

L'OMD MET EN OEUVRE L'AFE DE L'OMC

Recherche articles:

<b>Article 1</b> Publication et Disponibilité des Renseignements	<b>Article 2</b> Possibilité de présenter des observations, renseignements...	<b>Article 3</b> Décisions anticipées
<b>Article 4</b> Procédures de recours ou de réexamen	<b>Article 5</b> Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination...	<b>Article 6</b> Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation...
<b>Article 7</b> Mainlevée et dédouanement des marchandises	<b>Article 8</b> Coopération entre les organismes présents aux frontières	<b>Article 9</b> Mouvement des marchandises sous contrôle douanier destinées à l'importation
<b>Article 10</b> Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit	<b>Article 11</b> Liberté de transit	<b>Article 12</b> Coopération douanière

# Guide de mise en œuvre harmonisée

Ce Guide souligne la pertinence des instruments et outils de l'OMD comme la Convention de Kyoto révisée pour mettre l'AFE en œuvre.

## Outils de l'OMD pour l'Article 7.7 (Opérateurs agréés)

The screenshot shows a website interface for 'Mainlevée et dédouanement des marchandises'. On the left is a vertical sidebar menu with 9 numbered items: 1. Traitement avant arrivée, 2. Paiement par voie électronique, 3. Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions, 4. Gestion des risques, 5. Contrôle a posteriori, 6. Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée, 7. Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés, 8. Envois accélérés, 9. Marchandises périssables. Below the menu is a 'Télécharger - Hors-ligne guide de mise en œuvre' button. The main content area has a search bar and several expandable sections: 'PRÉSENTATION GÉNÉRALE', 'AFE DE L'OMC', 'CONVENTION DE KYOTO RÉVISÉE', 'AUTRES OUTILS DE L'OMD', 'PRATIQUES DES MEMBRES', and 'INDICATEURS DE PERFORMANCE'. The 'AUTRES OUTILS DE L'OMD' section is expanded, showing a 'Cadre de normes SAFE' and a 'Dossier SAFE' with a list of links to download documents like 'Directives sur la mise en œuvre des programmes d'OEA', 'Recueil sur les programmes d'OEA', 'Modèle de procédures de recours pour les OEA', and 'Avantages offerts aux OEA'.

- Convention de Kyoto révisée
- Cadre de normes SAFE
- Guide de mise en œuvre des programmes d'OEA
- Recueil sur les OEA
- Modèle de procédures de recours pour les OEA
- Avantages offerts aux OEA : contribution du Groupe consultatif du secteur privé de l'OMD
- L'opérateur économique agréé et les petites et moyennes entreprises (FAQ)
- Directives sur les arrangements/accords de reconnaissance mutuelle
- Modèle d'OEA

# Guide de mise en œuvre harmonisée

Le Guide de mise en œuvre présente les pratiques et l'expérience des Membres en matière de mise en œuvre de l'AFE.

## Expérience des Membres concernant l'Article 10.4 (guichet unique)

Parcourir les articles ▶

Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit

Recherche articles:

<b>1</b>	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b> +
<b>2</b>	Acceptation de copies	<b>AFE DE L'OMC</b> +
<b>3</b>	Utilisation des normes internationales	<b>CONVENTION DE KYOTO RÉVISÉE</b> +
<b>4</b>	<b>Guichet unique</b>	<b>AUTRES OUTILS DE L'OMD</b> +
<b>5</b>	Inspection avant expédition	<b>PRATIQUES DES MEMBRES</b> -
<b>6</b>	Recours aux courtiers en douane	Guichet unique et harmonisation des données : l'exemple d'Oman (OMD actu, février 2014) ( <a href="#">télécharger</a> )
<b>7</b>	Procédures à la frontière et prescriptions en matière d'uniformité des documents	Un guichet unique pour le Qatar (OMD actu, février 2014) ( <a href="#">télécharger</a> )
<b>8</b>	Marchandises refusées	Nouvelle-Zélande : un nouveau guichet unique pour les entreprises (OMD actu, octobre 2013) ( <a href="#">télécharger</a> )
<b>9a</b>	Admission temporaire de marchandises/Perfectionnement actif et passif (a. Admission temporaire de marchandises)	Le Nigeria construit un environnement de guichet unique (OMD actu, octobre 2013) ( <a href="#">télécharger</a> )
<b>9b</b>	Admission temporaire de marchandises/Perfectionnement actif et passif (b. perfectionnement actif et passif)	Etude sur la mise en œuvre du guichet unique (Recueil sur le Guichet unique Volume 2) Le Secrétariat de l'OMD a mené une étude sur la mise en œuvre du guichet unique à laquelle ont participé 56 pays membres. Cette étude fait partie intégrante du Recueil de l'OMD sur le Guichet unique. - Recueil sur le Guichet unique Volume 2 ( <a href="#">télécharger</a> )

Imprimer cet article

## Nouvelle-Zélande : un nouveau guichet unique pour les entreprises

AU MOIS D'AOUT DERNIER, l'Administration des douanes de Nouvelle-Zélande et le Ministère néo-zélandais des industries primaires (MPI) ont inauguré le « Trade Single Window » (TSW), un nouveau guichet unique destiné aux entreprises. Ce guichet, qui s'inspire directement du modèle de l'OMD, a pour objectif d'améliorer la gestion des risques et de faciliter les opérations commerciales conformes aux règles en vigueur.

La santé économique de la Nouvelle-Zélande repose sur sa capacité à gérer efficacement les échanges et les déplacements internationaux tout en assurant la sécurité des frontières. En 2012-2013, la Douane néo-zélandaise a contrôlé 9,7 millions de passagers, a traité 6,21 millions d'opérations d'importation et 3,48 millions d'opérations d'exportation, et a perçu 11 239 milliards de dollars néo-zélandais (NZD) au titre de recouvrement des recettes. Le secteur de la production primaire générant plus des deux tiers des recettes d'exportation du pays, le MPI a pour source de préoccupation constante le contrôle efficace des personnes, des marchandises et des aéronefs ou navires en provenance de l'étranger, et ce, afin d'éviter toute importation présentant un risque pour la biosécurité.

Durant ces trois dernières années, l'Administration néo-zélandaise des douanes et le MPI ont élaboré un système commun de gestion des frontières appelé JBMS (pour Joint Border Management System) qui remplacera bientôt le système actuellement en place. Le JBMS vise à moderniser les systèmes de

contrôle aux frontières de ces deux institutions et à leur permettre d'améliorer le partage des processus, des données et des technologies. Le TSW constitue un élément essentiel du système JBMS. Il représentera à terme pour le secteur du fret international un canal unique par lequel les opérateurs pourront soumettre des données et obtenir des réponses de la part des services présents aux frontières.

**Les systèmes « historiques »**  
Jusqu'à présent, toute personne, marchandise et aéronef ou navire entrant sur le territoire de la Nouvelle-Zélande ou le quittant devait être signalé à l'Administration des douanes principalement par le truchement de messages électroniques basés sur le modèle de données mis au point par un comité des Nations Unies pour la facilitation du commerce.

Les compagnies aériennes et maritimes soumettaient ainsi les données relatives aux aéronefs ou aux navires ainsi qu'aux marchandises, aux équipages et aux passagers, et fournissaient également les déclarations d'entrée et de sortie des marchandises. Le formulaire spécifique contenant les données sur les navires et équipages entrants était transmis au MPI ainsi qu'à l'agence néo-zélandaise pour la sécurité maritime et aux autorités sanitaires portuaires. Les importateurs et exportateurs commerciaux, ou leurs mandataires, devaient, eux, soumettre sous forme électronique des données plus détaillées aux fins de dédouanement, y compris les déclarations d'importation et d'exportation.

Le système « historique » douanier gérait tous ces renseignements. Il identifiait les marchandises et les aéronefs ou navires pouvant représenter un risque, contrôlait les permis d'importation et d'exportation, collectait les données aux fins de recouvrement des droits et taxes, envoyait les notifications de dédouanement aux terminaux de fret et enregistrait les résultats des inspections et des contrôles pour analyse et enseignements.

Le MPI recevait quant à lui, via son propre système, des informations sur les marchandises importées et exportées dont il avait besoin pour gérer les risques liés à la sécurité alimentaire et à la biosécurité. Les importateurs devaient parfois soumettre au MPI une demande d'obtention d'un certificat spécifique (BACC pour « Biosecurity Authority Clearance Certificate ») pour les conteneurs maritimes entrants et pour nombre de produits importés. Ces documents étaient envoyés soit par voie électronique, soit par fax, et pouvaient être complétés par des données transmises par le système de la douane.

En outre, les importateurs de certaines denrées alimentaires devaient envoyer par voie électronique des documents à un bureau central de traitement afin d'obtenir un permis d'importation, et la plupart des produits animaux et végétaux exportés de Nouvelle-Zélande devaient être accompagnés du certificat d'exportation dûment visé que les exportateurs pouvaient obtenir via les systèmes de certification des exportations du MPI.

# Coordination Efficace - Groupe de travail

Le GT AFE est la plateforme des Membres permettant d'échanger l'expérience acquise dans la mise en oeuvre de l'AFE au sein de ses 179 Membres, de coordonner les mesures avec les donateurs, et de dialoguer avec les autres organes et organisations internationales, ainsi qu'avec le secteur privé.

- Analyse de l'AFE et préparation des actions pertinentes
- Elaboration de nouvelles normes et modification des outils actuels
- Débats sur les activités d'assistance technique
- Information des donateurs
- Rapport au CTP/CRC/CPG/Conseil



**La prochaine réunion du Groupe de travail se déroulera les 29 et 30 septembre 2014.**

**L'OMD est prête à soutenir la mise en oeuvre de l'AFE !**



**Pour toute information complémentaire :**  
***Équipe Procédures et Facilitation de l'OMD***  
[facilitation@wcoomd.org](mailto:facilitation@wcoomd.org)